

Formation PerCo

Formons les personnes de contact pour un environnement de travail sain et sauf

La formation PerCo est une formation de base en sécurité au travail s'adressant aux personnes de contact ou coordinateurs de la sécurité en entreprise.

Notre formation est conforme aux exigences de l'ordonnance sur la qualification des spécialistes de la sécurité au travail (RS 822.116) et à la reconnaissance, du 1er septembre 2017, des cours de formation complémentaire (art. 9) du département fédéral de l'intérieur, division Surveillance de l'assurance.

Contenu :

- Mise en place d'un concept santé et sécurité ;
- Pilotage et suivi perpétuel ;
- Renforcer la culture sécurité dans l'entreprise : un travail quotidien ;
- Faire le système par des actions efficaces avec un suivi d'indicateurs.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances de base, les capacités et les comportements d'un PerCo ;
- Être en capacité de les appliquer en entreprise.

Plus-values :

- ✓ Prévenir pour éviter les accidents graves
- ✓ Connaître les rôles et responsabilités de chacun dans la sécurité au travail



Plus d'informations :

www.pmse.ch
+41 22 970 19 06
contact@pmse.ch



Formulaire d'inscription

Données de formation

Cours de base en santé et sécurité au travail pour l'obtention du titre de Préposé à la sécurité/PerCo

	Jour 1 (8h)	Jour 2 (8h)	Validation
Session 1	23.01	30.01	
Session 2	10.09	19.09	

Tarif inter-entreprises : 500 francs HT / personne (pour les 2 jours) au sein des locaux de PMSE SA (ce tarif n'inclut pas les frais de repas).

Attention : Si vous devez inscrire plusieurs collaborateurs, veuillez créer un formulaire pour chacun d'entre eux. Si un collaborateur participe à plusieurs formations, vous devez créer un formulaire pour chacune d'entre elles.

Données personnelles

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Entreprise : Fonction :

Téléphone :

E-mail : @

Adresse de facturation :

J'ai lu et j'accepte les conditions de participation ci-après

Date du jour : Signature :

Merci de retourner ce formulaire par e-mail à l'adresse suivante au plus tard 3 semaines avant la date de la formation choisie : secretariat@pmse.ch

Formulaire d'inscription

Conditions générales

Délais d'inscription/nombre de participants

Le nombre de participants par journée de formation est limité afin que PMSE SA puisse garantir une prise en charge optimale. Chaque participant doit remplir le formulaire ci-joint. Les inscriptions sont prises en compte en fonction de leur date de réception. Le participant reçoit une confirmation de son inscription si les critères d'admissions sont remplis. Dans le cas contraire, il sera rendu attentif aux divergences éventuelles et sera conseillé sur la marche à suivre.

Informations relatives à la participation

Elles sont adressées par mail au participant, au plus tard trois semaines avant le début de la formation. Le dossier comprend la convocation au nom du participant, le programme du cours, le lieu exact et les moyens d'accès.

Participant remplaçant : Nous acceptons volontiers un participant remplaçant, ce sans coût supplémentaire.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par le participant, toute formation planifiée sera facturée :

- 30% du montant de la formation pour une annulation dans un délai inférieur à 30 jours ;
- 50% du montant de la formation pour une annulation dans un délai inférieur à 15 jours ;
- 100% du montant de la formation pour une annulation dans un délai inférieur à 8 jours.

Pour les formations intra-entreprises les frais d'annulations sont ceux des conditions générales des prestations de PMSE SA.

Annulation/report de la formation

Dans le cas où PMSE SA serait amené à annuler ou à reporter la formation, l'inscription est considérée comme caduque. Le participant sera averti dans les meilleurs délais. Les sommes éventuellement perçues lui seront intégralement réservées. Si le participant le souhaite, il pourra reporter son inscription sur une autre session dans laquelle il sera prioritaire. Dans ce cas, un nouveau document sera établi.

Conditions de paiement

Echéance : règlement des prestations, à réception de la facture, soit au minimum 15 jours avant la date de la formation. Si le participant ou son employeur ne verse pas l'acompte prévu, PMSE SA se réserve le droit de résilier l'inscription, considérant que les engagements ne sont pas tenus. Les frais d'annulations mentionnés précédemment seront perçus.

Coûts : Son inclus dans les coûts de la formation, le matériel et le support de cours remis à chaque participant. En cas de demandes pour un support papier supplémentaire, un coût additionnel de 50 CHF sera facturé.

Propriété intellectuelle

PMSE SA conserve la pleine propriété intellectuelle des informations, études et solutions fournies par elle ou par des tiers mandatés par elle pour la réalisation du présent contrat.

PMSE SA dispose du droit de publier son œuvre sous réserve de sauvegarder l'intérêt de son client.

Le mandant - ou son représentant - quant à lui/elle, s'interdit expressément d'utiliser pour son profit ou au profit d'un tiers lesdits éléments sans autorisation expresse préalable de PMSE SA dans laquelle PMSE SA devra être désignée comme en étant l'un des auteurs.

Le mandant autorise PMSE SA à mentionner son nom sur les listes de

références qu'elle pourra diffuser auprès de ses prospects et clients, et à faire publiquement état, à titre de référence commerciale, du choix du mandant.

Responsabilité de PMSE SA

La responsabilité de PMSE SA n'est engagée que dans le cas d'une faute grave avérée, notamment tout manquement au respect du secret professionnel et à la confidentialité, et dans la limite du montant des honoraires facturés et encaissés dans le cadre du contrat signé par le mandant.

Résolution des litiges

Le droit applicable est le droit suisse. Les parties s'engagent à régler prioritairement à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat.

Dans les cas où le règlement à l'amiable échouerait, les parties s'engagent à recourir à la médiation (dans la langue choisie pour le présent contrat) avant toute action en justice. Le médiateur sera choisi d'un commun accord entre les parties. La médiation se tiendra à Genève.

A défaut de solution trouvée par la voie de la médiation, les parties porteront le litige devant les instances judiciaires du for de Genève.

Protection des données

Par la présente, les collaborateurs consentent à la collecte, au stockage, au traitement et à l'utilisation des données par PMSE SA dans le strict respect de la législation applicable en matière de protection des données, notamment la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Les données sont utilisées uniquement aux fins spécifiques énoncées ci-après : participation à une formation.